

Conseil municipal du 24 juin 2014
Convocation du 17 juin 2014

Présents : BONADA Henri, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc, MACHERET Roland, GRANIER Josette, PARDON Sébastien, ROBERT René.

Absent excusé : PATIN Michel – en son absence, pouvoir transmis à Blandine MUTEL

Absent non excusé : CAPITAN Marcel

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2014.

LOTISSEMENT

Suite à la réunion présidée par le Maire le 11 juin 2014, les propriétaires du lotissement ont signé la modification des entrées des deux lots. Le devis total est de 546 € pour les 2 lots au lieu de 600 € pour 1 lot. Chaque acquéreur apportera une contribution équivalente à sa quote-part.

L'ensemble des membres du conseil approuve cette décision.

SALLE D'ANIMATION RURALE

La convention et le règlement ont été soumis à un cabinet d'avocats.

Il est constaté que la vaisselle est dépareillée et en mauvais état. Si la situation financière le permet, il faudra envisager de la changer.

Les autorisations d'utilisation gratuite octroyées aux associations sont examinées. Compte tenu du coût de réalisation de cette salle et de la situation financière de la commune qui en résulte, Monsieur le Maire demande que les associations ne bénéficient que de deux manifestations gratuites par an. Une réévaluation de ces dispositions sera effectuée début décembre au vu de l'occupation faite.

RPI

Le conseil d'école du 23/5/2014 a donné son accord sur les nouveaux rythmes scolaires, dont le principe a été validé par l'académie. La demi-journée périscolaire du vendredi après-midi sera animée pour ST GEORGES DE BAROILLE par famille rurale de St Germain Laval, pour PINAY et ST JODARD l'animation sera faite en alternance par M. DEGIRONDE et par Mme DUMAS. Il sera rajouté ½ Heure de garderie le mercredi midi pour 1 € et l'heure du vendredi soir sera facturée 1€50.

L'effectif de la rentrée 2014/2015 sera réparti à **ST GEORGES** pour les PS2 (14), MS 515) et GS (12) ainsi que les CP(9) soit **50 enfants**. A **ST JODARD** les CE1 (10) et CE2 (16) soit **26 enfants**. A **PINAY** les CM1 (8) et CM2 (9) soit **17 enfants soit un total de 93 enfants**.

OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

► **Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et qui doit être présenté au conseil municipal avant le 30 juin..

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. Les différents indicateurs concernant ces différentes thématiques sont communiqués à l'assemblée.

L'ensemble des membres du conseil approuve le rapport sur le prix et la qualité du service. Ce rapport peut être transmis à la Préfecture.

Les informations et toutes les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques peuvent être consultées sur le site <http://www.eaufrance.fr/> à la rubrique « usages de l'eau » (résultats en continu sur l'eau potable et les baignades en France et dans les DOM TOM).

Trois délibérations sont prises à l'unanimité des membres présents.

► **Appel d'offres relatif à la prestation de services concernant l'eau potable**

La prestation de services avec la société ALTEAU vient à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, un appel d'offres doit être effectué au cours du 2° semestre 2014, afin de bénéficier des services d'une société dès le 1° janvier 2015. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération permettant à Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offres d'un montant total de 20 000 € TTC pour les années 2015 et 2016.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE :

Deux réunions ont été organisées par la commission voirie, les 7 et 20 juin. Un état de la situation des chemins a été fait. Des travaux seront effectués selon les priorités définies en fonction de notre droit à tirage de la Communauté de Communes .

HAUTE DEFINITION PAR LA FIBRE

L'arrivée de la haute définition par la fibre est prévue fin 2016. Le coût départemental de la mise en œuvre est de 145 M €, 3.8 M€ sont à la charge de la COBY (étude et les travaux) : soit 540 € par prise. Par contre, chaque habitant devra s'équiper d'un convertisseur filaire cuivre d'un montant de l'ordre de 25 €. La fibre permet de passer de 1.8 Mbit à 200Mbit.

En ce qui concerne la salle d'animation rurale, il conviendra d'examiner la meilleure solution transitoire en attendant l'échéance de 2016.

COBY

La communauté de communes de Balbigny envisage de prendre la compétence *enfance et jeunesse*, afin de définir les besoins en crèches, assistantes maternelles, ect... une enquête va avoir lieu auprès de la population.

QUELQUES ELEMENTS D'INFORMATION

► **ZAIN**

Est évoqué le développement de la ZAIN située à Balbigny. Les entreprises devront être certifiées ISO 14001.

► **SCOT LOIRE CENTRE**

Au 31 décembre 2017, les communautés de communes devront regrouper 20 000 habitants. Les communes ne devraient pas avoir une population inférieure à 1 000 habitants, ce point n'est pas encore acté officiellement.

► **TOUR DE L'AVENIR**

Il passera à Pinay le 26 août 2014.

► **JUMELAGE**

Il aura lieu les 6 et 7 septembre 2014.

La séance est levée à 22 heures 30.

Tous les membres présents ont signé au registre.